

L'Assemblée Générale Ordinaire 2024

AECMM - Saint Raphaël

Déroulement de l'ordre du jour :

Point 1 – Ouverture de l'AGO 2024 (voir Annexe A) :

Jean DE SANCTIS, Président de l'Amicale des élus, accueille tous les participants. Il est 10 H 15, il déclare la présente assemblée ouverte.

Nombre de voix : 59 amicalistes présents, 2 amicalistes présents ont voté par correspondance et 39 amicalistes ont voté par correspondance.

Point 2 – Constitution du bureau :

Président de séance : Jean DE SANCTIS.

Secrétaire de séance : Jean Claude CATHALIFAUD

Assesseurs : Monique METIVIER et Jean-Luc TRAVERT

Point 3 – Adoption de l'ordre du jour : (voir Annexe B)

Le Président rappelle l'ordre du jour joint avec la convocation.

Point 4 – Approbation du Procès-verbal de l'AGO 2023.

Le Président rappelle que le projet du PV de l'AGO 2023 a été envoyé avec la convocation. Il demande si des modifications ou rajouts sont nécessaires.

Aucune demande n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Votes : abstention : 0, contre : 0, pour : 59.

Approbation du Procès-verbal de l'AGO 2023 à l'unanimité.

Point 5 – Rapport moral du président (Voir Annexe C)

Le Président présente son rapport moral 2024 et son projet pour la continuité de l'amicale.

Point 6 – Rapport financier et comptes de la gestion 2023 (Voir Annexe D) :

Le Président informe que le compte de résultat et le bilan 2023 ont été envoyés avec la convocation. Bernard CHABERT donne les explications nécessaires et rappelle que le résultat 2023 est négatif de - 14 428,22 € qui est en réalité une utilisation de l'excédent de trésorerie accumulé lors de la période COVID ce qui a permis de maintenir des tarifs très abordables pour nos activités.

A partir de 2024 la situation de trésorerie revenant à la normale, il y aura un impact certain sur les tarifs proposés.

Le président rappelle le principe de la règle de la participation aux sorties : l'adhérent finance 1/3 du coût unitaire et le conjoint(e) : le montant du coût unitaire par personne.

Bernard CHABERT présente également les prévisions 2024 présentant une consommation de trésorerie de 5 993 €.

Votes : Abstention : 0, contre : 0, pour : 59

Approbation du rapport financier et des comptes gestion 2023.

Point 7 – Rapport de la commission des comptes (Voir Annexe E) :

Michel LABIZE, Président de la commission de contrôle, nous donne lecture du compte rendu de la commission des comptes qu'elle préside.

Point 8 – Présentation de la cooptation de Zohra SEFIANE

La candidature de Zohra SEFIANE est proposée en remplacement de Michel MASSON (secteur EST) dans l'incapacité de rester administrateur en raison de la limite d'âge

Point 9 – Présentation de la cooptation de Raouf AZZOUZ

La candidature de Raouf AZZOUZ est proposée en remplacement de Monique METIVIER (secteur OUEST) dans l'incapacité de rester administratrice en raison de la limite d'âge

Point 10 – Présentation de la modification de secteur de Jean Claude CATHALIFAUD

Pour raison de déménagement à Toulon, l'assemblée générale est informée du déménagement de Jean Claude CATHALIFAUD sur le secteur VAR.

Point 11 – Montant de la cotisation pour 2025 :

Bernard CHABERT nous propose de la maintenir à 25 €.

Point 12 – Vote des résolutions 2024 (voir annexe F):

Le Président informe que le document des résolutions 2024 a été envoyé avec la convocation. Le tableau ci-dessous donne le résultat du vote des résolutions

RESOLUTION	POUR	ABSTENTION	CONTRE
1	100	0	0
2	100	0	0
3	100	0	0
4	100	0	0
5	100	0	0
6	100	0	0
7	100	0	0

Approbation des résolutions 2024 à l'unanimité.

Point 13 – Présentation du tableau du remboursement des frais au 05 mars 2024 (Annexe G)

Pas de changement à notifier par rapport à 2023

Point 14 – Information sur la modification du Règlement Intérieur (Annexe H)

Point 15 – Questions diverses :

15.1 Bernard DALBIEZ, le Président de la Fédération du CMM remercie les amicalistes pour leur invitation et rappelle l'attachement des administrateurs de la Fédération pour l'Amicale des élus. Il nous annonce la suppression des frais de gestion facturés annuellement par la Fédération. De plus, afin de soutenir l'Amicale dans son effort de recrutement de nouveaux adhérents, Bernard DALBIEZ nous informe qu'il enverra un mail à chacune des caisses du CMM qui ne compte aucun administrateur / adhérent à notre Amicale (charge à l'Amicale de fournir ce fichier).

15.2 Un débat est organisé dont il ressort :

- Une demande d'implication des amicalistes pour le parrainage d'élus proches afin d'augmenter le nombre d'adhérents.

15.3 Présentation des activités 2024 :

	2024
Roussillon et alentours - Vaucluse	8-juin
Escapade en Lozère	du 06 au 08 septembre
Grotte COSQUER - Marseille	12-oct

Il est 12 H 15, l'ordre du jour étant épuisé, Le Président clôt la présente assemblée et remercie tous les participants pour le travail effectué.

Le Président



Jean
DE SANCTIS

Le secrétaire



Jean-Claude
CATHALIFAUD

Assesseur 1



Monique
METIVIER

Assesseur 2



Jean-Luc
TRAVERT

Annexe A : Discours d'accueil du Président Assemblée Générale Ordinaire 2024 AGAY

L'ensemble des administrateurs vous remercie pour votre présence.

Nous sommes très touchés de compter parmi nous Bernard DALBIEZ, le Président de la Fédération du C.M.M venu participer à notre AGO en tant qu'Amicaliste pour la deuxième année consécutive.

Sur invitation du Président de l'AECMM, nous saluons également la présence de :

- Monsieur Jean-Louis MONIER, Président de la caisse de Saint Raphaël.
- Monsieur Bernard PERRIN, Directeur de la Caisse locale de Saint Raphaël.

Il est 10 H 15, le Président de l'A.G.O. ouvre la présente séance.

Annexe B : Ordre du jour A G O 2024

- Ouverture de l'A.G.O. 2024
- Constitution du bureau
- Présentation de l'ordre du jour
- Approbation du Procès-Verbal de l'A.G.O. 2023 (CA du 26 avril 2023)
- Présentation du rapport Moral par Le Président
- Rapport financier : compte de résultat et bilan 2023
- Rapport de la commission de contrôle des comptes Gestion 2023
- Présentation de la cooptation de Zohra SEFIANE
- Présentation de la cooptation de Raouf AZZOUZ
- Modification du secteur de l'administrateur Jean-Claude CATHALIFAUD
- Montant de la cotisation 2025
- Vote des résolutions 2024
- Présentation du tableau du remboursement des frais au 5 mars 2024
- Information sur la modification du Règlement intérieur
- Questions diverses

Annexe C : Rapport moral du Président Assemblée Générale Ordinaire 2024 AGAY

Avant de décliner le rapport moral 2024, le Président mentionne que nous assistons à une assemblée générale particulière puisqu'on peut la présenter sous le signe de la transmission, Michel MASSON ayant terminé son mandat lors du CA du 05 mars 2024 remplacé par Jean DE SANCTIS. Pour reprendre la métaphore utilisée par Michel, il s'agit d'un passage de témoin de capitaine à capitaine et le Président affirme que Michel fut un très bon capitaine.

Pendant 9 ans de mandature, il a su la faire connaître et la développer en nous faisant découvrir des lieux remarquables et très divers, le tout dans un climat d'entente, de partage et de mutualisme.

Le président tient également à mentionner le travail accompli par Monique METIVIER au service de l'amicale tout au long de son mandat d'administratrice.

Au nom de tous les amicalistes, le président les remercie pour leur engagement.

Concernant le rapport moral, le président mentionne que le CA s'est réuni 4 fois afin de gérer l'Amicale et 1 fois pour la commission de contrôle validant les comptes annuels.

Le président liste les activités réalisées en 2023 avec en point d'orgue le voyage en Espagne pour fêter les 40 ans de l'amicale.

Tous les participants à ces activités ont été satisfaits. Nous avons reçu un grand nombre de retours très positifs.

Le président rappelle que tous les administrateurs sont des bénévoles travaillant au bon fonctionnement de l'amicale.

Il mentionne également qu'actuellement, le conseil d'administration se compose de 7 membres au lieu des 10 requis (2 par district), 2 administrateurs manquant sur le district Centre-Est et 1 sur le district Centre-Ouest.

Concernant le nombre d'adhérents, il était de 231 au 01/01/2023 et 243 au 31/12/2023 (15 adhésions et 3 sorties dont 1 décès).

Le président indique également qu'en 2024 l'amicale a enregistré 12 adhésions mais également 12 départs pour raisons diverses.

En lien avec les éléments ci-dessus, un des axes du projet de développement de l'amicale est d'augmenter le nombre d'adhérents.

Un des moyens d'arriver à ce résultat est de développer notre communication directe (lors de réunions de formation, de district ...) et indirecte (Impulsion, Agora, DOCELU).

Le président insiste pour que cela soit un projet collectif.

Chaque amicaliste doit être un ambassadeur actif de l'amicale.

Il est aussi important d'adapter nos activités pour répondre aux besoins de ces nouveaux adhérents.

Le président donne la parole à Bernard DALBIEZ qui aborde différents points sur le Crédit Mutuel notamment le dividende sociétal, la modification des statuts et répond à diverses questions des amicalistes.

Ensuite il remercie chaleureusement Michel MASSON et Monique METIVIER pour leur dévouement envers l'Amicale des Elus du CMM.

Le président remercie l'assemblée pour son attention et passe la parole au trésorier Bernard CHABERT.

Annexe D : Analyse et gestion 2023

CHARGES	2023	2022	PRODUITS	2023	2022
FOURNITURES DE BUREAU ET REPRO	318,99	237,53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	35 000,00	35 000,00
PRESTATIONS COMPTABLES	2 500,00	2 500,00	COTISATIONS ADHERENTS	6 125,00	5 900,00
ASSURANCES	1 202,18	1 110,03	TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION		831,5
CADEAUX	7 247,17	6 000,00	PARTICIPATION DES ELUS	28 985,00	17 242,00
DEPLACEMENTS REPAS HORS A.G.	8 694,17	6 870,80			
COTISATIONS	164,8	289,8			
FRAIS PTT	63,15	13,92			
SERVICES BANCAIRES	183,6	190,08			
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	42,72				
RENCONTRES DECENTRALISEES	64 844,25	48 991,80			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	85 261,03	66 203,96	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	70 110,00	58 973,50
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	0	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	722,81	409,24
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	102,68	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		
BENEFICE	0	0	PERTE	14 428,22	6 923,90
TOTAL GENERAL	85 261,03	66 306,64	TOTAL GENERAL	85 261,03	66 306,64

BILAN ACTIF			BILAN PASSIF		
Intitulé	2023	2022	Intitulé	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES		
Parts sociales	152,45	152,45	Report à Nouveau	50 901,44	57 825,34
TOTAL	152,45	152,45	RESULTAT	-14 428,22	-6 923,90
ACTIF CIRCULANT			DETTE ET DIVERS		
Compte sur livret	38 147,05	28 424,24	Charges à payer	2 500,00	2 575,00
Compte courant	673,72	12 819,75	Produits Constatés d'Avance	0	0
Charges Constatées d' Avance		12 080,00	TOTAL	2 500,00	2 575,00
TOTAL	38 820,77	53 323,99	TOTAL PASSIF	38 973,22	53 476,44
TOTAL ACTIF	38 973,22	53 476,44			

Annexe E : Rapport de la commission de contrôle des comptes

Annexe E : Rapport de la Commission de Contrôle des Comptes
Assemblée Générale 2024
Rapport général sur les comptes annuels 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous nous sommes réunis le mardi 05 février 2024 à la fédération du CMM à Marseille pour assurer notre mission de contrôle des comptes pour la gestion 2023.

1. Etaient présents :

- Le Président de la Commission de contrôle des comptes de l'amicale : Michel Labize
- Les membres de la commission de contrôle des comptes : Denise Aude Collin et Alban Viens
- Le Président de l'amicale : Michel Masson
- Le Trésorier de l'amicale : Bernard Chabert
- Le Trésorier Adjoint de l'amicale : Jean De Sanctis
- L'administratrice et ancienne Trésorière de l'amicale : Monique Métivier
- Le responsable Comptabilité de la Fédération : Mathieu Teyssier

2. Les documents suivants ont été mis à notre disposition :

- Pièces comptables et financières 2023
- Grand livre des comptes 2023
- Bilan et compte de résultat 2023

Les diligences mises en œuvre nous permettent d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels 2023 ne comportent pas d'anomalies significatives. Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'association.

3. Vérification sur le constat du contrôle :

Dans le cadre de nos travaux nous avons également procédé aux vérifications spécifiques concernant le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires pour :

- Les pièces comptables
- L'affectation des dépenses et recettes
- L'affectation du résultat

Le traitement et le contrôle des opérations comptables sont conformes aux procédures et la présentation des comptes n'appelle pas de commentaire particulier. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels avec les documents mis à la disposition de l'Assemblée Générale sur la situation financière des comptes annuels.

Le Président de la Commission de contrôle

Michel Labize



Annexe F : Les Résolutions 2024 - A.G.O. AGAY

▪ **RESOLUTION-N°1¶**

L'Assemblée Générale de l'Amicale des Elus du CMM après avoir entendu le rapport d'activités en approuve les termes.¶

¶

▪ **RESOLUTION-N°2¶**

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport financier ainsi que le rapport de la Commission de contrôle en approuve les termes et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.¶

L'Assemblée Générale Ordinaire 2024 décide d'imputer au report à nouveau le résultat de l'exercice déficitaire 2023 de 14.428.22€¶

¶

▪ **RESOLUTION-N°3¶**

L'Assemblée Générale prend connaissance de l'impossibilité pour Michel MASSON de rester administrateur en raison de la limite d'âge et de la cooptation de Zohra SEFIANE et élit cette dernière en qualité d'Administratrice pour le restant du mandat de Michel MASSON jusqu'à l'élection de janvier 2025.¶

¶

▪ **RESOLUTION-N°4¶**

L'Assemblée Générale prend connaissance de l'impossibilité pour Monique METIVIER de rester administratrice en raison de la limite d'âge et de la cooptation de Raouf AZZOUZ et élit ce dernier en qualité d'Administrateur pour le restant du mandat de Monique METIVIER jusqu'à l'élection de janvier 2025.¶

¶

▪ **RESOLUTION-N°5¶**

L'Assemblée Générale prend connaissance du transfert de Jean-Claude CATHALIFAUD en tant qu'élu Amicaliste du secteur centre-Est en élu Amicaliste du secteur VAR.¶

¶

▪ **RESOLUTION-N°6¶**

Le prélèvement automatique ou le paiement de la cotisation, fixée à 25€ pour 2025, se fera pour tous fin janvier 2025.¶

¶

▪ **RESOLUTION-N°7¶**

- L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée Générale 2024 pour faire les dépôts et les publications prévues par la loi.¶

▪

Annexe G : Présentation du tableau du remboursement des frais au 05 mars 2024

Remboursement Forfaitaire du déplacement aux amicalistes lors des A.G.	<p>Dans le cadre du déplacement effectué pour les Assemblées A.G.O., AGE le remboursement forfaitaire de 0,50 € au kilomètre est normalement prévu du domicile officiel de l'Amicaliste au lieu de l'A.G. sauf si l'Amicale met un car à la disponibilité des participants.</p> <p><u>Dans ce cas</u>, les participants ont l'obligation de prendre ce car, et le remboursement forfaitaire sera compris du domicile de l'Amicaliste au lieu de rendez-vous du car (le même calcul sera effectué pour ceux qui préfèrent prendre leur véhicule personnel).</p> <p><u>Si co-voiturage</u> : un forfait de 10 € sera rajouté dans ce cas il faut impérativement inscrire le nom des personnes transportées</p> <p>Dans certains cas, comme lors du COVID19, il peut être prévu une dérogation que seule une décision du C A peut entériner.</p>	
Frais remboursés aux Administrateurs lors des réunions	Hôtel 120,00 €	Maximum avec petit déjeuner et taxe de séjour Sauf administrateur du 13
	Repas 35,00 €	Maximum tout compris sauf pour les administrateurs du 13 lorsqu'il est la veille d'une réunion officielle.
	Indemnité Kilométrique 0.50 €	Du lieu de la Caisse en tant qu'élu au lieu officiel de la réunion (Décision du calcul avec MAPPY)
	Si co-voiturage	un forfait de 10 € sera rajouté, dans ce cas il faut impérativement inscrire le nom des personnes transportées
	Lors des activités : tous les administrateurs sont de simples amicalistes	
	La fonction d'administrateur étant bénévole :	
	- les activités de recherche et de démarche d'une activité est aussi bénévole : aucun frais de quelques sortes ne peut être remboursé.	

Annexe H : Information sur la modification du Règlement Intérieur

C – LES READHESIONS :

- 1- Les adhérents qui préfèrent régler leur adhésion par chèque doivent l'envoyer à la trésorerie de l'Amicale fin janvier année N.
- 2- Le renouvellement des adhésions par virement automatique est enclenché fin janvier année N.
- 3- les rappels du renouvellement d'adhésion sont effectués en février année N.
- 4- Tout adhérent n'ayant pas renouvelé son adhésion avant le 1^{er} mars de l'année N sera considéré comme démissionnaire de droit.
- 5- Après le 1^{er} mars, il devra demander par lettre sa réintégration qui sera examinée lors du C A de mars ou au C A suivant.